

# Procès-Verbal de la réunion du 9 mai 2016

Le quatre mai deux mille seize, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **neuf mai deux mille seize**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

## ORDRE DU JOUR

- Subventions aux associations
- Projet éolien Eole-Res
- Vente de bois – détermination des tarifs
- Travaux d'aménagement de la mairie
- Sécurisation et accessibilité de la rue des 3 vallées – demandes de subventions
- Rénovations et aménagements des bâtiments communaux – demandes de subventions
- Financement des projets d'investissement
- Programme Re-source – contrat territorial
- Adhésion à la FDGDON de la Vienne
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

**L'an deux mille seize, le neuf mai**, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

**Étaient présents** : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Eric, DAUNIZEAU Bénédicte,

BELLINI Bruno, DEBENEST OLIVIER Fabienne, DUPUIS Fabrice, DURIVALT David, LE REST Marie-Gwenaëlle, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, MARTIN Cécile, QUINTARD Dominique, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine.

**Étaient absents représentés** : BRAULT Olivier (Eric MARCHOUX).

M. Dominique QUINTARD a été élu Secrétaire de séance.

### Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 avril 2016

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 4 avril 2016, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

**N° 2016.05.09 - 042 – Subventions aux associations**

Le Conseil vote les subventions aux associations pour l'année 2016 de la manière suivante :

Associations	Rappel 2015	Subventions 2016		
		demande	vote	observations
ACCA	100 €	100 €	100 €	Majorité (1 abstention : Claude Litt)
ACPGATM (* participation vin d'honneur 8 mai (cérémonie cantonale) et 11 novembre	80 € (*)	160 € (*)	160 € (*)	Unanimité
FNACA (* participation vin d'honneur 19 mars	40 € (*)	40 € (*)	40 € (*)	Unanimité
APE	500 €	500 €	500 €	Unanimité
Jazeneuil en fête	1 700 €	1 800 €	1 800 €	Majorité (1 abstention : Cécile MARTIN)
JFC  Organisation fête 14 août	500 €	500 €	500 €	Unanimité
	100 €			A voir ultérieurement
UNSS (Collège de Lusignan)	50 €	non	/	Pas de demande
As. promo lecture Département Vienne	200 €		/	L'assoc. n'existe plus
Pompiers Lusignan	180 €	/	180 €	Unanimité
Route histor. Abbayes Haut Poitou	40	oui	40 €	Unanimité
SPA Poitiers (Secours et Protection des Animaux)	100 €		/	Convention forfait 0.35 € / hab
Les Compagnons de la Clouère Course cycliste 18 juin 2016	200 €	200 €	200 €	Majorité (3 abstentions : Cécile MARTIN, Bernard MACQUIN, Marie-Gwenaëlle LE REST)
		total	3 520 €	

Nota : Une subvention pour l'organisation de vins d'honneur a été attribuée aux associations suivantes (voir mention (\*) dans tableau ci-dessus) :

ACPG : 160 €

FNACA : 40 €

**N° 2016.05.09 - 043 – Programme Re-source**

**Contrat territorial**

Monsieur le Maire présente le projet de contrat territorial du bassin d'alimentation du captage de la Jallière (2016 – 2020) établi entre le syndicat Eaux de Vienne – SIVEER, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les différents acteurs du territoire dont les collectivités territoriales.

Ce contrat s'inscrit dans le cadre du programme régional Re-Sources et de sa convention –cadre régionale 2015/2020. Il vient compléter et encadrer l'ensemble des actions financées par l'agence sur le territoire parmi lesquelles on peut citer les mesures agro-environnementales et climatiques, le Plan pour la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA).

Après avoir pris connaissance de ce projet de contrat, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à le signer.

**N° 2016.05.09 - 044 – Vente de bois**  
**Détermination des tarifs**

Monsieur le Maire indique qu'il serait nécessaire de fixer un tarif de la corde de bois coupé à 1 mètre issue du domaine communal lors de différentes opérations d'élagage :

Après renseignement pris sur les pratiques locales, deux prix sont annoncés, et portés aux voix :

- 120 € la corde coupée : 12 voix pour - Estelle ROY, Eric TERRIERE, Bénédicte DAUNIZEAU, Eric MARCHOUX (+ procuration Olivier BRAULT), Bruno BELLINI, Dominique QUINTARD, Marie-Gwenaëlle LE REST, Cécile MARTIN, Fabrice DUPUIS, David DURIVAUULT, Fabienne DEBENEST OLIVIER
- 130 € la corde coupée : 1 voix pour - Claude LITT
- 2 abstentions - Claudine TEIXEIRA RIBARDIERE, Bernard MACOUIN

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient donc à la majorité des voix, le prix de vente de 120 € la corde de bois coupé issue du domaine communal.

**N° 2016.05.09 - 045 – Travaux d'aménagement de la mairie**  
**Dévolution des travaux de peinture et des sols**

Monsieur le Maire rappelle le projet de rénovation des murs et des sols de la mairie comprenant le sas et l'accueil, le secrétariat, le bureau du secrétaire, l'agence postale communale et la cage d'escalier.

Il présente deux devis d'artisans :

artisans	Mairie	Cage d'escalier
FOURNIER Sébastien - Lusignan	5 769.34 € HT	2 059.17 € HT
PICHELIN Patrick - Lusignan	7 942.48 € HT	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient à la majorité des voix (14 voix pour, 1 abstention : Bruno BELLINI) la proposition de l'entreprise FOURNIER Sébastien de LUSIGNAN pour l'ensemble des travaux mairie et cage d'escalier, pour un montant global de 7 828.51 € HT, soit 9 394.21 € TTC.

La dépense sera imputée en investissement, à l'article 21311 de l'opération « Mairie ».

**N° 2016.05.09 - 046 – Sécurisation et accessibilité rue des 3 Vallées**  
**Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle le projet de sécurisation des voies routières et piétonnes du Bourg qui pourrait être retenu pour 2016 et plus particulièrement la poursuite des travaux avec la rue des 3 Vallées (tranche ferme et tranche conditionnelle 1).

Dans une précédente délibération n°2016.03.07-025, le Conseil municipal avait sollicité le Département pour obtenir une subvention au titre du volet 3 du programme ACTIV'.

Le Département a récemment indiqué que la Commune pouvait également déposer une demande de subvention au titre des amendes de police. Il convient donc d'annuler cette précédente délibération pour redéfinir le projet et son plan de financement.

Il présente au Conseil municipal le détail estimatif des travaux réalisé par le Groupe Etude Michel NICOLET de NIORT :

<b>Programmation 2016</b>	<b>Travaux de sécurisation</b>	
	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Tranche ferme : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du chemin piétonnier du Champ de la Croix à l'écluse prévue en face de la propriété cadastrée G 435</li> </ul>	19 662.00 €	23 594.40 €
Tranche conditionnelle 1 : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de l'écluse prévue en face de la propriété cadastrée G 435 au carrefour de la rue de la Gaud</li> </ul>	26 226.50 €	31 471.80 €
<b>Total</b>	<b>45 888.50 €</b>	<b>55 066.20 €</b>
Imprévus	5 000.00 €	6 000.00 €
Honoraires MO	4 985.00 €	5 982.00 €
<b>Montant total de la programmation 2016</b>	<b>55 873.50 €</b>	<b>67 048.20 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter des subventions sur ces bases auprès de :

- le Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes
- le Département au titre des amendes de police
- l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

<b>Montant total HT de la programmation 2016</b>	<b>55 873.50 €</b>
--	--------------------

Département de la Vienne (volet 3 de l'ACTIV)	2 831.63 €
Département de la Vienne (amendes de police) 25% du HT	13 968.37 €
Etat – DETR 33% du HT	18 438.26 €
Dotation Action Parlementaire	3 873.19 €
Autofinancement communal (minimum 30% du HT)	16 762.05 €

<b>Montant TVA de la programmation 2016</b>	<b>11 174.70 €</b>
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	10 998.59 €
Autofinancement communal sur TVA	176.11 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la programmation 2016 avec la poursuite des travaux avec la rue des 3 Vallées (tranche ferme et tranche conditionnelle 1) pour un montant total de **55 873.50 € HT**, soit **67 048.20 € TTC**,
- sollicite des subventions auprès de :
  - le Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes
  - le Département au titre des amendes de police
  - l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
  - un Parlementaire au titre de la Dotation d'Action Parlementaire.

**N° 2016.05.09 - 047 – Rénovations et aménagements  
des bâtiments communaux  
Demandes de subventions**

Monsieur le Maire rappelle le programme de rénovation et d'aménagements des bâtiments communaux prévu sur l'exercice 2016 :

- Mairie : rénovation intérieure avec reprise des revêtements muraux et des sols
- Installation campanaire : remplacement des appareillages existants
- Réseau de distribution de chauffage : amélioration des performances du circuit
- Isolation des caves : mise en place d'une isolation

Il présente au Conseil municipal le détail estimatif des travaux :

Programmation 2016	Montant des travaux	
	HT	TTC

• Travaux de rénovation de la Mairie	7 828.51 €	9 394.21 €
• Installation campanaire de l'église	3 372.00 €	4 046.40 €
• Amélioration du réseau de distribution du chauffage	6 746.00 €	8 095.20 €
• Isolation des caves	1 904.00 €	2 284.80 €
Montant total de la programmation 2016	<b>19 850.51 €</b>	<b>23 820.61 €</b>

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter des subventions sur ces bases auprès du Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

<b>Montant total HT de la programmation 2016</b>	<b>19 850.51 €</b>
Département de la Vienne (volet 3 de l'ACTIV) 70% du HT	13 895.36 €
Autofinancement communal (minimum 30% du HT)	5 955.15 €

<b>Montant TVA de la programmation 2016</b>	<b>3 970.10 €</b>
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	3 907.53 €
Autofinancement communal sur TVA	62.57 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la programmation 2016 des travaux de rénovations et d'aménagements des bâtiments communaux pour un montant total de **19 850.51 € HT, soit 23 820.61 € TTC**,
- sollicite une subvention auprès du Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes.

### N° 2016.05.09 - 048 – Financement des projets d'investissement

Le Conseil municipal sollicite à l'unanimité une consultation d'organismes bancaires pour financer les différents projets d'investissement engagés sur les bases suivantes :

- capital sollicité : 80 000 €
- durée du remboursement : 15 ans
- amortissement en capital constant
- périodicité suivant proposition

Le Conseil municipal propose la consultation des organismes suivants :

- Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Crédit Mutuel, Caisse des Dépôts et Consignations.

**N° 2016.05.09 - 049 – Projet éolien Eole-Res**

**Convention**

*Conformément aux dispositions des articles 432-12 du Code Pénal et L2131-11 du CGCT, Monsieur David DURIVault et Madame Cécile MARTIN quittent la salle pour ne pas participer ni au débat ni au vote.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'implantation d'un parc éolien « Berceronne » initié en 2013, sur le territoire de la commune de Jazeneuil, par la Société EOLE-RES, spécialisée dans la conception, le développement, le financement, la construction et l'exploitation de parcs éoliens et dont le siège est situé ZI de Courtine, 330 rue du Mourelet, à AVIGNON (84 000).

En vue de cette implantation, certaines autorisations sont nécessaires préalablement au dépôt des demandes d'autorisations uniques. La société EOLE-RES, comme indiqué lors de la réunion de présentation du projet sollicite la possibilité d'utiliser les voies nommées ci-dessous et propose à la commune de signer une promesse de convention de servitude d'accès et de passage de câbles sur les voies suivantes :

Nom des voies	Commune	Département
Voie communale n°3 de Lusignan à Saint Germier	Jazeneuil (86600)	Vienne
Voie communale n°7 de la Bruyère à Jazeneuil	Jazeneuil (86600)	Vienne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une promesse de convention de servitude d'accès et de passage de câbles avec la société EOLE-RES en vue de déposer les dossiers de demande d'autorisation correspondants.

**N° 2016.05.09 - 050 – Adhésion à la FDGDON de la Vienne**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'adhésion de la Commune à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne.

Sa mission essentielle est la protection de l'état sanitaire des végétaux et du patrimoine naturel dans l'intérêt général.

Pour ce faire, elle agit contre les organismes nuisibles, les espèces exotiques envahissantes et les dangers sanitaires qui portent atteinte à la santé des végétaux ou à la santé publique (ex : frelons asiatiques, rongeurs aquatiques nuisibles avec des campagnes de piégeage sur ragondins et rats musqués).

L'adhésion à la FDGDON présente les intérêts suivants :

- Bénéficiaire d'informations, de conseils et d'expertises de la fédération,
- Bénéficiaire d'un prix d'intervention réduit pour la destruction des nids de frelons sur le domaine public communal (95 €),

- Faire bénéficier les habitants de la Commune de ce tarif réduit lorsque les nids se situent sur le domaine privé.

Le coût annuel de l'adhésion pour 2016 est de 80 € pour les communes de 501 à 1000 habitants.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, décide l'adhésion de la Commune de Jazeneuil à la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Vienne.

## Questions diverses

Formation 1<sup>er</sup> secours : L'initiative menée par Madame Fabienne DEBENEST OLIVIER et Monsieur Bernard MACOUIN se concrétise par une réunion d'information qui aura lieu le 3 juin 2016, suivie d'une formation le 10 septembre 2016. L'occupation de la salle des fêtes se fera à titre gracieux mais sous la responsabilité civile des initiateurs.

Peupleraie de la vallée : Invité à donner un avis expert, Monsieur Patrick MERCIER, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière, pense que les peupliers de la vallée sont matures et peuvent être coupés.

Chaufferie bois : Un des ventilateurs de chaleur de la salle des fêtes est en court circuit. L'entreprise FB POUZET & JEAN BATISTE devrait intervenir.

Concernant la fuite sur la canalisation avant la sous station mairie école, la situation semble au point mort, l'entreprise GAUTHIER ayant des difficultés avec son assureur pour une prise en charge. Si toutefois la situation persiste, une solution juridique devra être intentée par la Commune à l'encontre de l'entreprise GAUTHIER.

Ad'AP : Il conviendra de faire contrôler les travaux qui seront réalisés dans les ERP de 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie par un bureau de contrôle ou un maître d'œuvre. Concernant les ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie, une attestation du Maire suffira.

Feu d'artifice : La société Pyro-Concept est retenue pour la fourniture et le tir du feu d'artifice du 14 août. Des fusées seront disposées sur des radeaux.

Chemin rural de la Pétinière : Le chemin desservant les habitations Riquet et Bœuf se dégrade et nécessiterait un empierrage.

Poteau incendie du Plan de la Mimaudière : La mise en place de blocs de pierre pour interdire le passage de véhicule sur une partie enherbée du plan pourrait empêcher l'approche d'un camion citerne de pompier. Il conviendra d'obtenir l'avis du SDIS sur ce point.

Rue du Poirier Chilet : La pose des poteaux à l'entrée de la rue du Poirier Chilet a été réalisée suivant les conseils du chef de la Subdivision des Routes du Département, ce choix permettant également de mieux protéger les piétons traversant la rue.

Plantation de haies : Un nouveau projet de plantation de haies aidé par la Région pourrait être proposé. Le ou les lieux de plantation restent à être définis.

Réduction des déchets ménagers : La commission « développement durable » de la Communauté de Communes lance à titre expérimental pour réduire les déchets ménagers, une opération auprès de 50 familles souhaitant accueillir des poules.

Nouvelle association : La compagnie « Zébrophone » dirigée par Madame Anne-Marie ROUSSEAU vient d'être créée sur la Commune de JAZENEUIL.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h10.

**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal  
en date du 9 mai 2016**

2016.05.09 – 042	Subventions aux associations
2016.05.09 – 043	Programme Re-source - Contrat territorial
2016.05.09 – 044	Vente de bois - Détermination des tarifs
2016.05.09 – 045	Travaux d'aménagement de la mairie - Dévolution des travaux de peinture
2016.05.09 – 046	Sécurisation et accessibilité rue des 3 Vallées - Demandes de subventions
2016.05.09 – 047	Rénovations et aménagements des bâtiments communaux - Demandes de subventions
2016.05.09 – 048	Financement des projets d'investissement
2016.05.09 – 049	Projet éolien Eole-Res - Convention
2016.05.09 – 050	Adhésion à la FDGDON de la Vienne
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT Absent représenté
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVault
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACOUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE